ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

obligation d'emploi

Question écrite n° 8709

Texte de la question

M. Jacques Le Nay attire l'attention de M. le ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du codéveloppement sur la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et notamment sur les conditions d'emploi des personnes handicapées. Il lui demande de lui faire connaître le nombre de personnes handicapées recrutées par son ministère pour l'année 2007 et ses prévisions pour l'année 2008.

Texte de la réponse

Les effectifs du ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du codéveloppement, créé par le décret du 19 juin 2007 relatif à la composition du Gouvernement, ont été constitués par la réunion, le 1er janvier 2008, de certains services de ministères, notamment des affaires étrangères et européennes, de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales et des ministères sociaux. Son organisation définitive a été précisée par le décret n° 007-1891 et l'arrêté du 26 décembre 2007 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du codéveloppement. Le plafond d'emploi du ministère est de 609 emplois équivalents temps plein (ETPT) aux termes de la loi de finances pour 2008. Parmi les 509 ETPT transférés des ministères précités, figurent huit personnes handicapées. Parmi les 100 ETPT créés au budget 2008 et qui ne sont pas pourvus en totalité à ce jour, une priorité sera donnée dans la mesure du possible au recrutement de personnes handicapées. Le ministre entend participer à l'action gouvernementale exposée lors de la communication en conseil des ministres du 17 octobre 2007, relative à l'insertion des travailleurs handicapés dans la fonction publique. Aussi veille-t-il à l'application des mesures prises pour le recrutement des nouveaux agents de son ministère.

Données clés

Auteur : M. Jacques Le Nay
Circonscription : Morbihan (6e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 8709
Rubrique : Handicapés
Ministère interrogé : Immigration, intégration, identité nationale et codéveloppement
Ministère attributaire : Immigration, intégration, identité nationale et codéveloppement

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 30 octobre 2007, page 6660
Réponse publiée le : 25 mars 2008, page 2650